



PLAN DE LA COMMUNE

Approuvé par le Conseil municipal de Moiry, le 23.01.2023
 Syndic G. Dollive Secrétaire V. Siggen
 Soumis à l'enquête publique du 30.04.2022 au 29.05.2022
 Soumis à l'enquête publique complémentaire du 11.02.2023 au 12.03.2023

Au nom de la Commune de Moiry, le 19 OCT. 2023
 Syndic G. Dollive Secrétaire V. Siggen
 Adopté par le Conseil municipal de Moiry, le 27.03.2023
 Présidente I. Bernier Moniteur Secrétaire Sobrist

Approuvé par le Département du Canton de Vaud, Lausanne, le 19 OCT. 2023
 La Chancellerie du Département C. Lüscher Brocard

Entré en vigueur le 19 OCT. 2023

Dossier n° 2203

Version adoptée par le Conseil général

PLAREL LAUSANNE

LEGENDE

- Généralités**
- Limite du territoire communal
 - Secteur régi par le PAC Venoge
 - Coordonnées géographiques moyennes: 2'524'900 / 1'116'900

- Affectation**
- Zone de desserte 15 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone agricole 16 LAT
 - Zone agricole protégée 16 LAT A
 - Zone agricole protégée 16 LAT B
 - Zone agricole protégée 16 LAT C
 - Aire forestière 16 LAT
 - Zone des eaux 17 LAT
 - Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

- Mesures de protection**
- Monuments culturels - objets notés "2" au recensement architectural cantonal
 - Monuments culturels - objets notés "4" au recensement architectural cantonal
 - Construction digne de protection selon l'art. 81a LATC
 - Monuments culturels: objet inscrit à l'inventaire
 - Régions archéologiques / n° d'identification - emprise indicative
 - Objet porté à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS 92 "Bois de Moiry, Pines bois, Plateau des bois, Gorges du Nozon") - emprise indicative
 - Objet porté à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP 1015 "Pied du Jura proche de la Sarraz") - emprise indicative
 - Périmètre 3 du PAC n° 284: les vallées de la Venoge et du Veyron - emprise indicative
 - Périmètre 4 du PAC n° 284: le bassin versant de la Venoge - emprise indicative
 - Zones S et périmètres de protection des eaux selon l'OEaux - emprise indicative
 - Prairies et pâturages inscrits à l'inventaire fédéral (PPS) - emprise indicative
 - Secteur humide - emprise indicative
 - ERE indicatif selon l'art. 41a OEaux hors zone à bâtir (distances: voir plan à part)
 - Itinéraire inscrit à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre - tracé indicatif
 - Itinéraire Swissmobile à vélo - tracé indicatif

